



590 rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX - Tél 05 81 91 93 00 - Fax 05 62 26 09 39 - contact@cdg31.fr - www.cdg31.fr

Envoyé en préfecture le 01/02/2017

Reçu en préfecture le 01/02/2017

Affiché le

01/03/2017

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Haute-Garonne

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 26 JANVIER 2017

DELIBERATION N°2017-02

OBJET : Besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, SOLERA, CARON-JOURDA, PORTET, GRENIER, KARSENTI, Mme DESMETTRE, MM. TENE, LAVAL, Mme BRUNET.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : MM. POUVILLON, CHATONNAY, CADAS.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. RASPEAU représenté par M. SAVELLI.

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : Mme COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CAPBLANQUET représenté par M. LAVAL.

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mme VOLTO.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme FLOUREUSSES représentée par M. IZARD.

Contenu délibération :

Le Président indique à l'assemblée qu'afin de remplir ses missions et de faire face à certains besoins ponctuels, le centre de gestion est amené à renforcer ses effectifs par la création de postes liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois consécutifs conformément aux dispositions de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984.

Le Président précise que les besoins prévisionnels du CDG31 pour l'année 2017 sont indiqués au tableau destiné à être annexé à la présente délibération.

Le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité pour l'année 2017 de :

- Créer les postes afférents à un accroissement saisonnier d'activité comme indiqué au tableau annexé à la présente délibération ;
- Donner mandat au Président pour toute décision en rapport avec le recrutement et la rémunération, étant précisé que cette dernière sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.

Fait à Labège,
Le 26 janvier 2017.

Le Président,

Pierre IZARD

ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**ANNÉE 2017**

EMPLOIS NON PERMANENTS CRÉÉS	DURÉE	NIVEAU DE RÉMUNÉRATION (maximum : indice terminal du grade)
4 adjoints administratifs	<i>6 mois maximum</i>	Echelle C1
1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	<i>6 mois maximum</i>	Echelle C2
2 adjoints techniques	<i>6 mois maximum</i>	Echelle C1
1 rédacteur	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
3 attachés	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 ingénieur	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 technicien principal de 2 ^{ème} classe	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
2 techniciens	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 médecin de 2 ^{ème} classe	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
3 infirmières en soins généraux	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 assistant socio-éducatif	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 psychologue classe normale	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade